ETAT DE LA LOUISIANE vs LOUISA BROWN

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de cet Etat, No. 26 de l'année 1882, approuvé le 3 juillet 1882, et des lois qui y sont amendatoires, je vends, à la porte principale du Palais de Justice de cette ville, aux enchères publiques, devant la Cour dans laquelle siège la Cour Civile du district de cette paroisse, qui se trouve dans la première municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, le premier jour de décembre, 1882, à 12 heures, midi, le droit, titre et intérêt que les susdites défenderesses ont et possèdent sur les terres et propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre dans la sixième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné comme suit, savoir: Le lot No. 1 de la subdivision du terrain de Louise Brown, suivant le plan de subdivision fait par Pierre Pilié, arpenteur, le 25 mars 1882, et déposé dans l'étude de Jules Denis, notaire public, le 27 mars 1882, lequel lot No. 1 est situé à l'angle des rues Roman et Louise Brown, et mesure 30 pieds de face sur la rue Roman, sur une profondeur de 90 pieds, le tout conformément à un certificat de Pierre Pilié, arpenteur, en date du 25 mars 1882, et déposé dans l'étude de Jules Denis, notaire public, le 27 mars 1882.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, avec toutes les améliorations et dépendances.

Les conditions sont: Comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, ou en billets de la Banque des Etats-Unis, ou en billets de banque nationaux, ou en billets de banque de la Louisiane, ou en billets de banque de la Nouvelle-Orléans, ou en billets de banque de la Citizens' Bank, ou en billets de banque de la Banque de la Louisiane, ou en billets de banque de la Banque de la Nouvelle-Orléans, ou en billets de banque de la